

## Extrait du Registre des Délibérations

**Séance du 15 JUIN 2023**

**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-03-45 - ENVIRONNEMENT (8.8) - APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**

**DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 19 JUIN 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane</b> (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), <b>STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre</b> (à compter de la 2023-03-06), <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe</b> (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), <b>GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice</b> (départ à compter de la 2023-03-38), <b>DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia</b> (ayant la procuration de MARTIN Vincent), <b>GASPAR Isabel</b> (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), <b>TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël</b> (ayant la procuration de LALANCE Corinne), <b>CARON Jean-François</b> (ayant la procuration de MARIN Karine), <b>TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard</b> (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), <b>HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine</b> (ayant la suppléance de MANSION François), <b>MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT Tony), <b>HARMAND Alde, DICANDIA Chantal</b> (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), <b>ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), <b>ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie</b> (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), <b>MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>5 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Christine ASSFELD LAMAZE</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.</b>

### **Un outil stratégique et opérationnel**

**Le PCAET est un outil stratégique et opérationnel de coordination portant sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Il se décline sur une période de 6 ans.**

Il a pour thématiques la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété et l'efficacité énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air.

La CC2T mène déjà différentes politiques publiques réalistes et ambitieuses œuvrant pour l'environnement. Elle est par ailleurs engagée depuis 2014 dans le programme « Territoire à Energie Positive » porté à l'échelle du Pays Terres de Lorraine et entrant en complémentarité avec le Plan climat.

### **Les objectifs**

Les objectifs fixés pour la CC2T à l'horizon 2030 sont basés sur :

- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui fixe une atteinte de la neutralité carbone en 2050 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040.
- Le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui décline un programme ambitieux avec réduction de 54% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (77% en 2050), et la réhabilitation de 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050.

Même si le Plan Climat est adopté réglementairement pour une durée de 6 ans, il est nécessaire de se projeter sur des horizons plus lointains pour pouvoir indiquer une trajectoire pour le territoire et engager des changements profonds. Les bilans annuels, l'évaluation intermédiaire (au bout de 3 ans) et la révision (après 6 ans d'application) permettront d'évaluer ce qui a été réalisé et de réaligner le plan d'actions pour l'atteinte d'objectifs à 2030 le cas échéant.

La CC2T, en se fixant des objectifs ambitieux basés sur une stratégie nationale et régionale prescrite aux intercommunalités, entend pouvoir compter sur des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions fixées par l'État et la Région Grand Est.

### **Une stratégie transversale**

Au terme de l'élaboration du PCAET, la CC2T a priorisé 6 axes qui réunissent chacun des mesures et actions reprises dans le Plan d'actions :

- AXE 1 : HABITAT ET AMÉNAGEMENT
- AXE 2 : MOBILITÉ
- AXE 3 : ÉNERGIES RENOUVELABLES
- AXE 4 : AGRICULTURE ET FORÊT
- AXE 5 : ÉCONOMIE
- AXE 6 : ÉCORESPONSABILITÉ

Déclinées dans chacun de ces axes, 53 fiches actions ont été définies. L'ensemble des mesures vise à atteindre des objectifs inhérents à la lutte contre les effets du changement climatique : réduire les gaz à effet de serre, limiter le recours aux énergies fossiles par le développement des énergies renouvelables, maîtriser pour réduire les consommations énergétiques, maintenir voire améliorer la qualité de l'air, sensibiliser et informer tous les acteurs du territoire sur les pratiques à adopter...

Certaines actions sont en cours ou ont déjà été mises en œuvre, le Plan Climat permet de les intégrer à une planification règlementaire, nécessaire pour l'atteinte des objectifs précités.

## **Rappel des étapes de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial**

**Les délibérations prises par la CC2T :** en 2018, la CC2T a élaboré pour la première fois une stratégie transversale et inclusive en s'engageant dans la transition énergétique et écologique à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial. Une première délibération portant sur l'élaboration du PCAET a été votée à l'unanimité le 5 avril 2018.

Les études ont été mutualisées à l'échelle du Pays Terres de Lorraine puis chaque EPCI a géré l'élaboration de son propre PCAET.

La démarche adoptée pour l'élaboration a été guidée par une ouverture à la participation des élus, des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et des habitants. Concentrée sur les années 2019 et 2020, cette période a été marquée par des ateliers thématiques et territoriaux pour cerner les besoins et attentes et élaborer un plan d'actions adapté. Les divers échanges ont traité les sujets de façon transversale et ont amené à la définition du projet de plan d'actions.

Après les phases d'études, de concertation et de mobilisation, le projet et les orientations du PCAET de la CC2T ont été approuvés à l'unanimité par une délibération du 13 février 2020.

**L'avis des autorités :** En vertu de l'article R229-54 al. 1 du Code de l'environnement, le projet de PCAET a été transmis pour avis aux partenaires et autorités institutionnelles : la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), la préfète de la Région Grand Est et le président du Conseil Régional Grand Est ; copies du premier avis de la région Grand Est et du Conseil Régional ont été transmises à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, à la direction régionale de l'ADEME et à la DDT 54. Un mémoire en réponse de la part de la CC2T a été envoyé après réception du premier avis de la MRAe pour compléter le propos et les projets, et pour affiner certaines orientations.

**La consultation du public :** L'ensemble du projet de PCAET a été mis à disposition du public durant une période de consultation du public ayant duré du 03/04 au 04/05/2023 par voie physique (8 lieux) et par voie dématérialisée.

La consultation du public a suscité un relatif engouement qui s'est soldé par une dizaine de contributions. Ces dernières portaient sur diverses thématiques et ont illustré quelques attentes concrètes de la population qui rejoignent la volonté de la CC2T. Cela confirme aussi son devoir d'exemplarité et d'implication sur la mise en œuvre effective des actions.

Aussi, il apparaît essentiel de préciser que le Plan Climat est un document de planification voué à être évalué et mis à jour régulièrement.

Les observations et remarques émises n'ont pas vocation à apporter de modification substantielle au projet de PCAET. La synthèse des observations et la réponse de la collectivité sont mises à disposition sur le site internet de la CC2T depuis le 13/02/2023.

Le dossier complet du projet de PCAET contient donc : les délibérations, la stratégie territoriale, le diagnostic territorial, le dispositif de suivi et d'évaluation, le plan d'actions, le rapport environnemental, les différents documents relatifs aux avis des autorités compétentes ainsi que le mémoire en réponse de la CC2T.

### **Ceci étant exposé et au regard des visas suivants :**

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiée par l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement,

CONSIDÉRANT la délibération N° 2018-03-34 du 5 avril 2018 approuvant l'élaboration d'un PCAET mutualisé à l'échelle des 4 EPCI du Pays Terres de Lorraine,

CONSIDÉRANT la délibération N°2020-02-04 du 13 février 2020 adoptant les orientations et le projet de plan d'actions,

VU l'arrêté N°2023-01-PCAET du Président de la Communauté de Communes Terres Toulouises prescrivant la période et les modalités de consultation du public dans le cadre du PCAET,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la version finale du Plan Climat Air Energie Territorial en vue de sa mise en œuvre pour une période de 6 ans : 2023 - 2029**
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération**

Le Plan Climat approuvé par le Conseil Communautaire sera déposé sur la plateforme informatique de l'ADEME pour mise à disposition du public : [www.territoires-climat.ademe.fr](http://www.territoires-climat.ademe.fr)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 20/06/2023 à 11h05

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230615-2023\_03\_45-